



Règlement de la Run Color 2024

La Color Run aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2024 de 15h à 20 h. Il s'agit d'une course sans classement, non chronométrée, d'une distance d'environ 7 km, réservé à tous à partir de 5 ans et se veut purement citoyenne au profit de l'association AREMIG. Il est formellement interdit de se faire accompagner par un vélo.

✚ Aptitude physique des participants

La Color Run n'a aucun caractère compétitif. En conséquence, aucun certificat médical n'est exigé des participants. Chaque participant choisit librement son allure de parcours en fonction de ses propres aptitudes physiques dont il est le seul juge. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la Color Run. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée. Elle est propre à chacun.

✚ Respect du balisage et du code de la route

Chaque participant se doit de respecter l'environnement et s'engage au respect des règles de sécurité de la nature et des autres usagers. Dans cet esprit, il respectera les lois et règlements en vigueur. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes qui constituent l'itinéraire balisé par l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de fermer le circuit en cours de journée si les conditions le nécessitent (météo ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants). Le Parcours sera fermé au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité. L'organisation dégage toute responsabilité avant l'ouverture et après la fermeture du parcours. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs.

✚ Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par les signaleurs mis en place par l'organisation qui veille à la sécurité des participants et au bon déroulement de la Color Run.

✚ Dommages corporels et matériels subis par les participants

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et psychique, de vol ou dégradation du matériel des participants. Tous les participants sont assurés individuellement au titre de la responsabilité civile personnelle et renoncent implicitement à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages qu'ils pourraient provoquer à autrui ou subir (corporels, matériels et immatériels).

La poudre colorée

La poudre colorée est inoffensive pour la peau, les voies respiratoires et les yeux. Elle est également écologique. Cette poudre dispose de la norme CE et EN71-3, elle est composée d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Elle est nettoyable à l'eau et au savon.

Droit à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo concernant la Color Run dans le cadre de la promotion de celle-ci et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Nombre maximum de coureurs

La Run Color se réserve le droit de restreindre ou d'augmenter le nombre de participants.

Kit Color Run

Le retrait des kits Color Run se fera le jour de la course.

L'inscription vaut acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à la Color Run implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et s'engage à respecter les modalités.

Plan de la course

